

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6395 Société : RAM

Nom & Prénom : HOURADI MOHAMED

Date de naissance : 07/02/1965

Adresse : Cité Ouled Ziane Imm. I N° 9 Ain Boya

Lasa

Tél. : 0668173978 Total des frais engagés : 939,60 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/01/2023

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

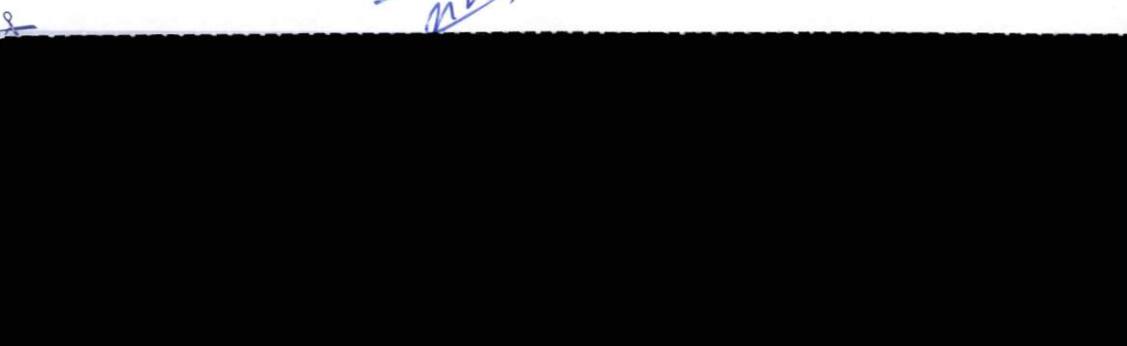
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 10/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/09/23	CS ECHO		250,00 350,00	CHU BISSES MONTAGNE Le Médecin a reçu les honoraires de la présente consultation et les a intégrés à son salaire. Il déclare que les honoraires sont intégralement versés et qu'il n'a pas d'obligation de rembourser la sécurité sociale.

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	10/01/2023	339,60

## ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553		Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le

10/07/23

Mr Housali Nihale

PHARMACIE DADOUR  
N° 13, Lot Laayoune  
Bd Hassan Alaoui - Casa  
522 62 00 67

4x 84, 90

PHARMACIE DADOUR  
N° 13, Lot Laayoune  
Bd Hassan Alaoui - Casa  
522 62 00 67Duphas 10 mg  
SY 10 mg  
IPK 10 mg  
par Cef 6 mgpar Cef 10 mg  
par Cef 6 mg

T = 339,60

Professeur BISBIS Wafae  
Spécialiste en Gynécologie - Obstétrique  
Rés. du Palais Yaâcoub El Maâsour. Im D. Appt n° 2, 1<sup>er</sup> étage - Casablanca  
Tél. 05 22 95 00 04 / 05 22 95 05 20 - E-mail: dr.bisbis@gmail.com

إقامة القصر زاوية شارع غاندي ويعقوب المنصور عمارة D الطابق الأول - الدار البيضاء الهاتف: 05 22 95 00 04 - 05 22 95 05 20

Résidence du Palais, angle Bd Ghandi & Yaâcoub El Maâsour. Im D. Appt n° 2, 1<sup>er</sup> étage - Casablanca

Tél. : 05 22 95 00 04 / 05 22 95 05 20 - E-mail: dr.bisbis@gmail.com

INPE : 091029108 - Patente : 34896020 - IF : 40164876 - ICE : 001789271000048

6 118000 010517

maphar

Km 10, route côtière 111, Quartier industriel  
Zenata, Ain Sabea Casablanca - Maroc

DUPHASTON 10MG CP PEL B20 PPV : 84DH90

1125512

6 118000 010517

maphar

Km 10, route côtière 111, Quartier industriel  
Zenata, Ain Sabea Casablanca - Maroc

DUPHASTON 10MG CP PEL B20 PPV : 84DH90

1125512

6 118000 010517

maphar

Km 10, route côtière 111, Quartier industriel  
Zenata, Ain Sabea Casablanca - Maroc

DUPHASTON 10MG CP PEL B20 PPV : 84DH90

1125512

6 118000 010517

maphar

Km 10, route côtière 111, Quartier industriel  
Zenata, Ain Sabea Casablanca - Maroc

DUPHASTON 10MG CP PEL B20 PPV : 84DH90

1125512

Casablanca, le

10/11/2023

Mme Houradi

Nihale

Facture

Echographie 350,- Dhs

Dr. WAFEA BISBIS-ABOUNAIDANE  
Résidence du Palais, angle Bd Ghandi & Yacoub El Mansour. Im D. Appt n° 2, 1<sup>er</sup> étage - Casablanca  
Tél. : 05 22 95 00 04 / 05 22 95 05 20 - E-mail: dr.bisbis@gmail.com  
INPE : 091029108 - Patente : 34836020 - IF : 40164876 - ICE : 001789271000048

10/01/2023

Casablanca, le .....

## ECHOGRAPHIE PELVIENNE

Nom et Prénom : Mme HOURADI NIHALE

Indication : Echographie sus pubienne

Examen réalisé avec un appareil Samsung WS80A

mis en service le 18/05/2021

Vessie : peu pleine

Utérus de taille normale

Ligne de vacuité fine

Endomètre épaisse à 9,9 mm

Ovaires vus, de taille normale avec un follicule à droite

Absence de MLU ou annexielle.

Professeur Dr. BIS Wafa  
Spécialiste en Gynécologie - Obstétrique  
Rés. du Palais & Yacoub El Mansour - Casablanca  
Tél. 0522 95 00 04 / 0522 95 05 20 - Fax 0522 95 00 03  
ICP 001789271000048 - INP 091029108